

Le Sainte-Maure

Directeur de publication : Michel Champigny, rédacteurs en chef : C. Vachedor, J.-P. Andréani, conception, rédaction : Caroline Auzanneau

N° 2 - MI-SEPTEMBRE 2014

Le mot du maire

Après les rayons de soleil d'un été mitigé, voici septembre et le temps de la rentrée.

Notre ville est colorée pour le jour du défilé du comice du monde rural qui nous a tous animés. Je tenais par la présente à tous vous

remercier d'avoir bien voulu participer !

Et il nous faut déjà penser aux jours qui arrivent et faire ramoner la cheminée pour passer de belles soirées bien au chaud dans nos foyers.

Michel Champigny



ATELIERS MUNICIPAUX

Bâtiments anciens et inadaptes, les ateliers municipaux (rue du 8 mai) ne répondent à aucune norme relevant du code du travail. L'ancienne municipalité projetait de réhabiliter l'ancien abattoir sur le site de Bel-Air acquis en 2011 suite à une liquidation judiciaire pour une valeur de 75 000 €.

Aujourd'hui, sachant que l'amiante est fortement présente dans cette structure et que le coût du projet de réhabilitation - hors désamiantage - a été évalué à 2 500 000€ HT,

la nouvelle municipalité met un terme à ce projet. En effet, le code de la santé publique et la législation actuelle concernant l'amiante sont tellement évolutifs que l'équipe municipale ne souhaite pas prendre le risque de mettre en péril la santé des personnels et de faire payer aux contribuables une somme si élevée. Un bâtiment neuf ou moins récent sera beaucoup moins onéreux et répondra de fait, à la législation en vigueur pour accueillir les agents.

LOGEMENTS D'URGENCE

A Sainte-Maure, deux logements « type 2 » accueillent ponctuellement des familles de 2 à 3 personnes en situation d'urgence. Une réflexion est en cours pour créer un logement pouvant accueillir une famille de 6 personnes.

Le logement d'urgence répond au besoin d'une personne sans logement en raison d'un conflit (violences conjugales), d'une catastrophe (incendie, inondation) ou parce qu'elle est sans-abri.

TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le terrain d'accueil, situé au lieu-dit « La croix camue », est désormais fermé pour des raisons de sécurité liées à l'insalubrité des installations sanitaires, la dangerosité

de l'installation électrique et le manque d'hygiène. Personne ne doit plus y pénétrer. Cette décision de fermeture a été validée par le préfet d'Indre-et-Loire.

COLLECTE DES POUBELLES PROBLEMATIQUE ?

Si vous rencontrez un problème de ramassage des ordures ménagères, veuillez faire remonter l'information à la mairie : une réunion

sera prochainement organisée à Sainte-Maure afin de répondre aux dysfonctionnements signalés.

ALORS ON DANSE !

Depuis le 7 septembre, la guinguette « Le p'tit pas » accueille les amateurs de danse tous les dimanches de 14h à 20h dans la zone

commerciale de la flânerie. L'esprit de bal, de rencontres va enchanter les danseurs qui pourront tourner au rythme de l'orchestre !

ASSOCIATION MUTUELLE

La sous-préfecture de Chinon vient d'adresser le récépissé de la déclaration de l'association « Les prix malins des Sainte-Mauriens ». Ce projet devrait se finaliser dans les 2 mois à venir ; l'objectif est que les habitants puissent prétendre aux prestations à compter du 1^{er} janvier 2015. Deux permanences sont prévues avec Harmonie Mutuelle et l'association

afin de recevoir les personnes intéressées pour les informer et les aider dans leurs démarches vendredi 3 octobre de 9 à 16h et mardi 14 octobre de 10h à 16h à la mairie. Se munir :

- d'une feuille d'attestation de sécurité sociale,
- des documents relatifs à sa mutuelle
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB).